



AU CONSEIL GENERAL

1029 VILLARS-SAINTE-CROIX

N. réf. : 430.318 Routes.doc
Villars-Ste-Croix, le 6 mai 2019

**Préavis municipal n° 4/2019
relatif à la demande d'un crédit de Fr. 33'000.- en vue de l'étude de la réfection
des ouvrages AF – étape n° 02, chemins Bi06, Be03, Be08' et collecteur C**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Par l'adoption du préavis municipal 16/2018, en date du 13.12.2018, le Conseil général octroyait un crédit de Fr. 265'000.00 pour la réfection des ouvrages AF – étape 01, chemins Bi01, Bi02, collecteurs A et B. Les travaux ont été réalisés et reçus en date du 02.04.2019.

Le préambule dudit préavis faisait mention d'une manière détaillée de l'historique, de la justification et des démarches entreprises visant à procéder à la réfection des ouvrages AF du territoire communal en 3 étapes. Ces éléments ne sont pas répétés, lesquels peuvent être repris en tout point dans le préavis municipal 16/2018.

Passée l'étape n° 01, le temps est venu d'initialiser l'étape n° 02, qui concerne la réfection des chemins Bi06, Be03, Be08' et du collecteur C.

S'agissant de l'étape la plus importante du point de vue de l'investissement financier, la Municipalité a décidé de demander un crédit d'étude pour cet objet. Dans un deuxième temps, après l'étude détaillée et les soumissions rentrées, une demande de crédit d'investissement serait déposée auprès du Conseil général qui aura à se prononcer.

2. Etape n° 02, chemins Bi06, Be03, Be08' et collecteur C

Chemin Bi06

Le chemin Bi06, à très forte pente, longe la limite ouest du parchet viticole et ceinture le village par les hauts. Il dessert le parchet viticole et les parcelles de grandes cultures. Le chemin Bi06 (quasi 50 ans d'âge) souffre de dégradations de son revêtement par usure et de perte de substance par érosion. Construit à 3 m de largeur, bordés parfois par des talus et en l'absence de banquettes, le gabarit n'est plus adapté à la culture mécanisée des champs.

Chemins Be03a, Be08'

Les chemins Be03a et Be08' prennent racines sur la route du Village. Après la zone bâtie, ils s'élèvent à forte pente en direction des parcelles de grandes cultures et du parchet viticole au nord du village. Ils sont très prisés comme chemins de balade par les autochtones. Ces chemins sont dans un bon état général, mais les banquettes, aujourd'hui inexistantes, devront être aménagées et les collecteurs changés.

Travaux d'investigations, revêtements, collecteur C

Le carottage S01 prélevé du revêtement du chemin Bi06 dans le cadre de l'étude préliminaire n'a, *a priori*, pas révélé de contamination par des HAP¹. Pour les besoins de la mise en soumission et du futur chantier, ce contrôle préalable sommaire doit être confirmé par une analyse confiée à un laboratoire routier.

L'inspection visuelle préliminaire des ouvrages d'assainissement présuppose de remplacer l'intégralité des collecteurs béton (très pentus *a priori* érodés, usés) attenants au chemin Bi06. Un contrôle de ces canalisations confirmera ou infirmera la première observation.

Contexte foncier, enquête publique

Les réfections des ouvrages sont contenues dans l'espace des domaines publics existants et ne nécessitent pas d'emprise, ni d'enquête publique. Tout au plus, une séance d'information serait organisée, le moment venu, à l'attention des propriétaires bordiers et des usagers (fermiers) des ouvrages en question.

3. Subventionnement acquis

Suite à l'expertise fédérale du 09.05.2018, tenue sous l'égide de la DGAV², avec l'OFAG³, la Municipalité a obtenu un engagement de co-financement de la part des deux instances aux taux de 27% - subvention CH et 30% - subvention VD.

Pour mémoire, les besoins en réparation avaient été devisés sommairement entre Fr. 750'000.- et Fr. 1'000'000.-, travaux à répartir en 3 étapes.

4. Aspects financiers

Enveloppe financière générale, étape n° 02

Selon l'étude préliminaire, l'enveloppe d'investissement pour les réfections des ouvrages de l'étape n° 02 se monte à Fr. 540'000.-, selon les montants sommairement estimés suivants :

912	Chemin Gr + Bi06	Fr.	316'000.-
912	Chemin Be03a, Be08' (banquettes et collecteurs)	Fr.	78'000.-
912	Collecteur C	Fr.	139'000.-
912	Diverses réparations ponctuelles	Fr.	7'000.-
Montant estimatif total (TTC), précision +/- 25% selon SIA103		Fr.	540'000.-

Crédit d'étude

Le crédit d'étude permettra de procéder :

- aux travaux d'investigation – a et b (voir tableau ci-dessous) et
- aux études de détail et à la mise en soumission des travaux selon la LMP-VD⁴ pour le poste c (voir tableau ci-dessous).

Le coût des investigations et de l'étude se monte à **Fr. 33'000.-**.

¹ HAP Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

² DGAV Direction générale de l'agriculture et de la viticulture et des améliorations foncières, secteur promotion et structures

³ OFAG Office fédéral de l'Agriculture

⁴ LMP-VD Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics

Par postes, le détail se présente comme suit :

a) Carottages, analyse de revêtement routier	Fr.	1'500.-
b) Contrôle télévidéo préalable de collecteurs	Fr.	2'500.-
c) Ingénieur civil	Fr.	29'000.-
Crédit d'étude (TTC)	Fr.	33'000.-

Financement

Les frais d'études sont subventionnés, pour autant que le projet soit suivi d'une réalisation. L'investissement à consentir nécessite Fr. 33'000.00. Le financement de l'étude sera assuré par la trésorerie courante et/ou par un emprunt de Fr. 33'000.00 auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :


Le Conseil général de Villars-Ste-Croix


- vu le préavis municipal n° 4/2019
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,


Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de la réfection des ouvrages AF – étape n° 02, chemins Bi06, Be03, Be08' et collecteur C
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 33'000.00
3. de financer cette opération par la trésorerie courante, et/ou par un emprunt de Fr. 33'000.00 auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché
4. d'amortir ce montant directement par le compte de fonctionnement, dicastère « Routes »

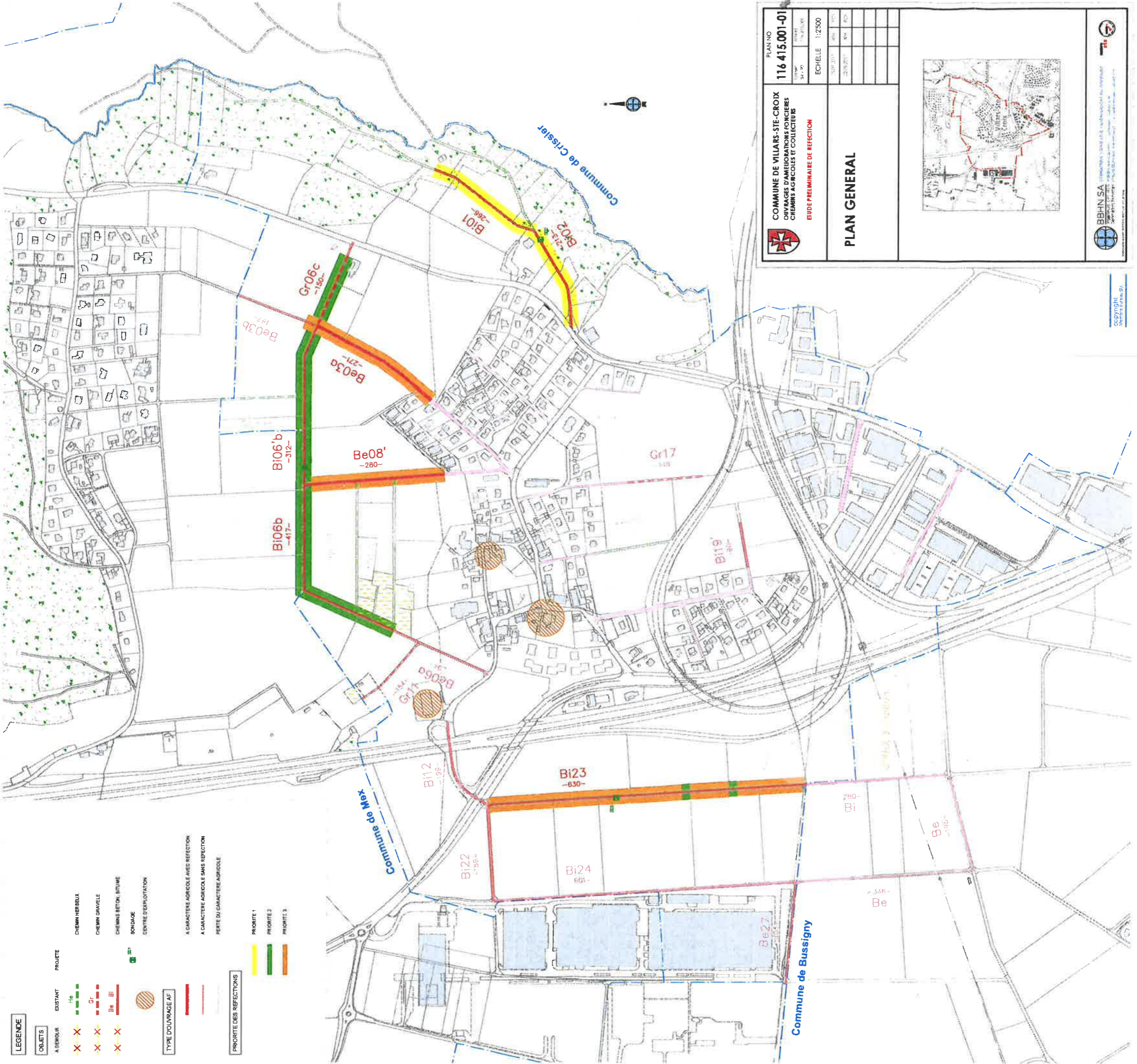
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2019

Le Syndic :  Georges Cherix

Pour la Municipalité 

La Secrétaire :  Vivette Pilloud

Annexes : 1 plan général, 1 plan chemin Be06



- LEGENDE**
- OULETS**
- A DEMOUR
 - EXISTANT
 - PROJETE
- CHEMIN HERBEUX**
- Gr
 - Be
 - Bi
- CHEMIN GRAVELLE**
- Gr
- CHEMINS BETON, BITUME**
- Gr
 - Be
 - Bi
- SONDAGE**
- Gr
- CENTRE D'EXPLOITATION**
- Gr
- TYPE D'OUVRAGE AF**
- A
 - B
- PRIORITE DES REFLECTIONS**
- PRIORITE 1
 - PRIORITE 2
 - PRIORITE 3
- PERTE DU CARACTERE AGRICOLE**
- A CARACTERE AGRICOLE AVEC REFLECTION
 - A CARACTERE AGRICOLE SANS REFLECTION

PLAN NO 116 415.001-01

COMMUNE DE VILLARS-STE-CROIX
OUVRAGES D'AMBIORATIONS FONCIERES
CHAMPS AGRICOLES ET COLLECTIFS

ETUDE PRELIMINAIRE DE REFLECTION

PLAN GENERAL

BBHN SA
 CONSULTANTS EN GENIE CIVIL, ARCHITECTURE, AMENAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT
 Avenue de la Gare 11, 11500 Villars-Sainte-Croix
 Tél: 03 83 31 11 11
 Fax: 03 83 31 11 12
 www.bbhn.ch

ECHELLE 1:2500

DATE	REVISION
2009/03/11	01
2009/03/11	02
2009/03/11	03
2009/03/11	04
2009/03/11	05
2009/03/11	06
2009/03/11	07
2009/03/11	08
2009/03/11	09
2009/03/11	10

copyright
www.bbhn.ch



COMMUNE DE
VILLIARS-STE-CROIX
SYNDICAT AF EGT no 15 - 1966
CHEMIN Be06
COLLECTEUR C

ECHELLE 1:1000
MORGES, LE 22.05.2018 RCX / ATH

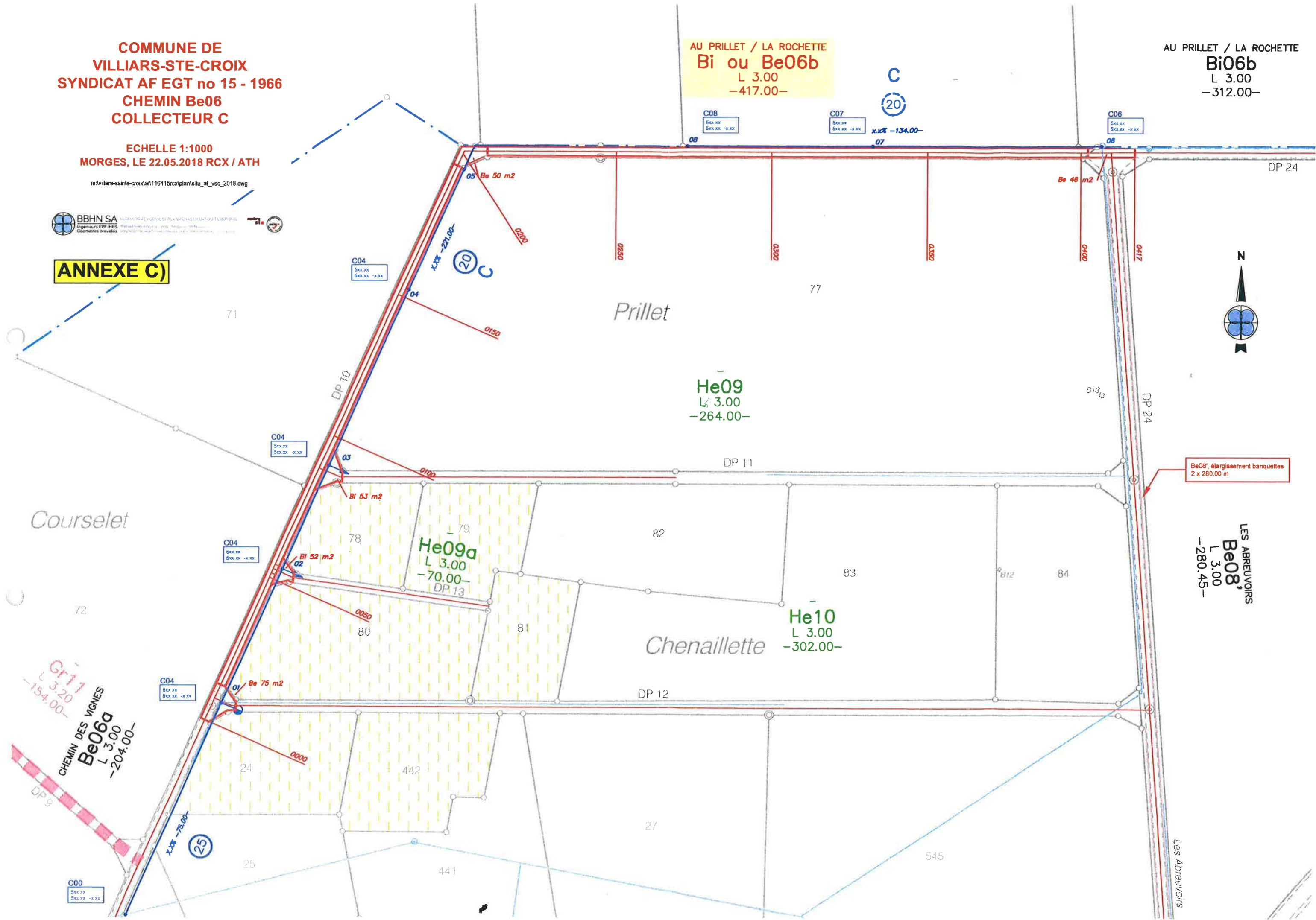
m:\villars-sainte-croix\af116415rcx\plansitu_af_vsc_2018.dwg



ANNEXE C)

AU PRILLET / LA ROCHETTE
Bi ou Be06b
L 3.00
-417.00-

AU PRILLET / LA ROCHETTE
Bi06b
L 3.00
-312.00-



Courselet

Prillet

Chenaillette

LES ABREUVOIRS
Be08'
L 3.00
-280.45-

Be08', élargissement banquettes
2 x 280.00 m

He09
L 3.00
-264.00-

He10
L 3.00
-302.00-

He09a
L 3.00
-70.00-
DP 13

Gr11
L 3.20
-154.00-
CHEMIN DES VIGNES
Be06a
L 3.00
-204.00-
DP 9

C04
Sxx.xx
Sxx.xx -x.xx

C04
Sxx.xx
Sxx.xx -x.xx

C04
Sxx.xx
Sxx.xx -x.xx

C04
Sxx.xx
Sxx.xx -x.xx

C08
Sxx.xx
Sxx.xx -x.xx

C07
Sxx.xx
Sxx.xx -x.xx

C06
Sxx.xx
Sxx.xx -x.xx

C00
Sxx.xx
Sxx.xx -x.xx

